



Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le
ID : 048-200069151-20230928-DELIB_2023_116-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 28 septembre 2023 à 18 heures

Date de Convocation 21 septembre 2023

Membres en exercice : 35 Présents : 21 Votants : 30 Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 28 septembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUYEYROL, Serge VEDRINES, Daniel GIOVANNACCI, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSCH, Marie-Thérèse CHAPPELLE, Régine DOUSSIERE, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Jaclyn MALAVAL, Jean-Luc MICHEL, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Gérard PÉDRINI À Bdeia AMATUZZI, Christian ALBARIC À René JEANJEAN, Damien ARMAND À Serge VEDRINES, Martine BOURGADE À Flore THEROND, Michel COMMANDRE À Daniel GIOVANNACCI, Maurice DUNY À Bernard RIEU, Sylvette HUGUET À Serge GRASSET, Claudie MARTIN-PASCAL À Gisèle ROSSETTI, Sébastien MOREAU À Pierre HERRGOTT,</p> <p>Excusés : Gérard PÉDRINI, Emmanuel ADELY, Christian ALBARIC, Damien ARMAND, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Sébastien MOREAU, Daniel REBOUL, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
--	--

Secrétaire de séance : Madame Bdeia AMATUZZI

DELIB-2023-116 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ADDUCTION EN EAU POTABLE

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°DELIB_2022-154 en date du 20 octobre 2022 autorisant le lancement de la consultation des entreprises pour l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable sur le territoire de la Communauté de communes ;

CONSIDÉRANT le lancement de la consultation des entreprises le 16 février 2023 sur le journal d'annonces légales de la Lozère Nouvelle, sur le site Internet du Moniteur et sur le profil acheteur de la Communauté de communes www.achatpublic.com, sous la forme d'une procédure adaptée avec le chiffrage d'une solution de base et de deux prestations supplémentaires éventuelles, avec une date de remise des offres fixée au 11 avril 2023 – 17 heures ;

CONSIDÉRANT qu'une seule offre a été reçue, remise par les cabinets **OTEIS ET GAXIEU, cotraitants,** pour un montant de 238.150,00€HT, offre de base et prestations supplémentaires éventuelles,

CONSIDÉRANT l'entretien de négociation qui s'est déroulé le mardi 9 mai 2023 au cours duquel il a été demandé au candidat de présenter une nouvelle offre avant le 17 mai 2023-17 heures ;

CONSIDÉRANT la nouvelle offre d'un montant de 210.900,00€ pour la solution de base et de 11.400,00€ pour la prestation supplémentaire éventuelle n°1 et de 5.850,00€ pour la prestation supplémentaire éventuelle n°2 ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres ci-dessous,

Elaboration du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable					
Candidat	Montant Offre en € HT	Note Prix. / 40	Note Val. Tech / 60	Note finale / 100	Classement
OTEIS/GAXIEU	228.150,00	40,00	48,00	88,00	1

CONSIDÉRANT la présentation en conseil d'exploitation du 15 juin 2023 au cours duquel le SATEP a confirmé que le montant de l'offre était cohérent par rapport à d'autres études du même type sur les communautés de communes lozériennes,

CONSIDÉRANT les financements sollicités ci-dessous :

	Montant en €	
Coût global de l'opération	250.000,00	
Agence de l'Eau Adour Garonne – 50%	125.000,00	En attente
Conseil Départemental Lozère – 18%	45.000,00	Accordée
Etat – DETR 2023 – 12%	30.000,00	En attente
Autofinancement Communauté de Communes – 20%	50.000,00	

CONSIDÉRANT la présentation et la validation de ce rapport d'analyse des offres :

- Le 23 mai 2023 par la commission MAPA ;
- Le 23 mai 2023 par le Bureau communautaire ;
- Le 15 juin 2023 par le Conseil d'exploitation de la Régie Eau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 048-200069151-20230928-DELIB_2023_116-DE

DÉCIDE d'attribuer le marché de services pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de la Communauté de communes, au groupement OTEIS/GAXIEU, pour un montant total de 228.150,00€HT, solution de base + prestations supplémentaires éventuelles n°1 et 2 ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant dument délégué à signer le marché de services et toutes les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution de ce marché ;

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au Budget annexe primitif 2023 de la Régie Eau de la Communauté de communes.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Bdeia AMATUZZI

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Bdeia AMATUZZI".

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.